



Règlement de la cinquième édition (2022-2024)

Lausanne, novembre 2021

1. Généralités

Reconnu à l'échelle internationale, Photo Elysée est l'un des plus importants musées entièrement consacrés à la photographie. Depuis sa création en 1985, il s'interroge sur la photographie et la fait connaître grâce à des expositions innovantes, des publications de référence et des événements ouverts à un large public. Dans un engagement commun pour encourager la créativité et la réalisation de nouvelles œuvres, Photo Elysée et Parmigiani Fleurier sont associés depuis 2014 pour lancer le Prix Elysée. Le Prix est organisé tous les deux ans. La cinquième édition a lieu de 2022 à 2024.

Le Prix Elysée est un prix éditorial en deux phases, dans le cadre duquel sont produits deux livres : le *Livre des nominé-e-s* d'une part (année 1), et le *Livre de la ou du lauréat-e* d'autre part (année 2).

Le Prix est ouvert à des photographes ou des artistes utilisant la photographie, quel que soit leur âge ou leur nationalité, dont le travail a fait l'objet de premières expositions et publications qui leur ont apporté une reconnaissance nationale, voire une visibilité internationale. Pour autant, elles et ils n'ont pas encore bénéficié d'une rétrospective à mi-carrière. Elles et Ils sont recommandé-e-s par un-e professionnel-le reconnu-e dans le domaine de la photographie, de l'art contemporain, du cinéma, de la mode, du journalisme ou de l'édition. Tous les genres et techniques photographiques sont bienvenus. Le Prix n'a pas de thème. Les projets proposés doivent être inédits, c'est-à-dire jamais exposés ou publiés auparavant, et ne doivent pas avoir participé à d'autres prix.

Au cours de la première année, Photo Elysée sélectionne 8 nominé-e-s sur la base de leur dossier de candidature. Elles et Ils reçoivent une contribution de 5'000 CHF en vue d'une première présentation de leur projet dans le *Livre des nominé-e-s*, publication collective réalisée pour l'occasion. Un-e commissaire les accompagne tout au long du processus.

L'année suivante, un jury international examine le dossier complet de chaque nominé-e-s, et désigne la ou le lauréat-e. Elle ou Il reçoit 80'000 CHF. Cette somme est attribuée pour moitié à la production du projet et pour moitié à la publication du livre, qui doivent tous deux être achevés dans les temps et selon le budget impartis. La ou Le commissaire poursuit l'accompagnement de la ou du lauréat-e dans ce processus. Ce projet et ce livre sont présentés à l'occasion d'un événement majeur du Musée. Le projet lauréat ne donne pas lieu à une exposition.



2. Dotations

Le Prix Elysée octroie les dotations suivantes :

- Une contribution individuelle de 5'000 CHF pour les 8 artistes nominé-e-s
- Un prix d'une valeur de 80'000 CHF pour la ou le lauréat-e, attribué pour moitié à la production du projet et pour moitié à la publication du livre

Ces montants doivent être utilisés par les artistes uniquement pour accomplir le travail qui leur est demandé dans le cadre du Prix Elysée.

3. Calendrier de la cinquième édition du Prix Elysée

- Le dépôt des candidatures est ouvert du 17 janvier au 14 mars 2022
- Le jury interne de Photo Elysée sélectionnera 8 nominé-e-s qui seront révélé-e-s en juin 2022
- L'ensemble du matériel nécessaire à la présentation du projet dans le *Livre des nominé-e-s* devra être remis à Photo Elysée au plus tard le 11 septembre 2022
- Le *Livre des nominé-e-s* sera publié en janvier 2023
- Les nominé-e-s doivent remettre à Photo Elysée un dossier complet du projet à destination du jury international au plus tard le 26 février 2023
- Le jury international se réunira au printemps 2023 pour sélectionner la ou le lauréat-e, dont le nom sera annoncé en juin 2023
- Le projet et le livre de la ou du lauréat-e seront présentés en juin 2024

4. Candidat-e-s

Le Prix Elysée s'adresse à des photographes prometteurs ou des artistes utilisant la photographie. Leur travail doit avoir fait l'objet de premières expositions collectives ou individuelles – dans des galeries, musées ou autres institutions culturelles – et de publications qui leur ont apporté une reconnaissance nationale, voire une visibilité internationale. Pour autant, ils n'ont pas bénéficié d'une rétrospective à mi-carrière.

Les artistes, quel que soit leur âge ou leur nationalité, sont invité-e-s à déposer leur candidature. Elle peut être individuelle ou collective. En cas de candidature collective, le groupe désigne un-e représentant-e en tant qu'interlocuteur-trice du Musée. Une candidature collective a les mêmes prérogatives qu'une candidature individuelle.

5. Indications sur contenu

Tout travail photographique est pris en considération, quel que soit le genre ou la technique choisi par les artistes.

Toutefois, tout travail comportant une référence, directe ou indirecte, à une marque ou un produit horloger ne sera pas pris en considération.

6. Modalités de candidature

Les artistes posent leur candidature au Prix Elysée en leur nom et envoient leur dossier directement à Photo Elysée à l'adresse suivante :



Plateforme 10
Photo Elysée
Prix Elysée
Place de la Gare 17
1003 Lausanne
Suisse

Pour éviter tout problème relatif aux douanes, l'envoi doit impérativement être noté comme « documents sans valeur commerciale ».

Les candidat-e-s au Prix Elysée doivent être obligatoirement recommandé-e-s par une ou un professionnel-e reconnu-e dans le domaine de la photographie, de l'art contemporain, du cinéma, de la mode, du journalisme ou de l'édition.

Les dossiers de candidature adressés à Photo Elysée doivent impérativement contenir :

- Un portfolio représentatif du travail de la ou du candidat-e composé de 10 (maximum) tirages photographiques libres, non encadrés, non montés, argentiques ou numériques, de format A4 ou similaire. Ces tirages ne sont pas des originaux et sont sans valeur commerciale. Les photographes peuvent présenter une sélection d'œuvres individuelles, d'œuvres tirées d'une série ou l'ensemble de cette série, voire, le cas échéant, des travaux préparatoires du projet proposé pour le Prix. Les informations suivantes doivent figurer clairement au dos de chaque tirage : nom de l'artiste, titre de l'œuvre (le cas échéant, titre de la série dont elle est tirée), année de production, format de l'œuvre originale
- Un descriptif du projet proposé pour le Prix (maximum 500 mots)
- Une biographie rédigée (maximum 300 mots)
- Un CV contenant les éléments suivants : coordonnées complètes, formation, sélection d'expositions et de publications
- Le formulaire de candidature au Prix, disponible sur le site Internet du Prix (www.prixelysee.ch), dûment rempli et signé
- Une lettre de recommandation, adressée à Photo Elysée, de la ou du professionnel-e parrainant la candidature, qui doit également remplir et signer le formulaire à son attention, disponible sur le site Internet du Prix (www.prixelysee.ch)
- Un portrait photographique libre de droits
- Une clé USB contenant la version digitale du dossier, à savoir la version PDF des documents textes et les fichiers image des tirages en deux formats haute définition : l'un TIFF 350 dpi (maximum 80 mégaoctets), l'autre JPEG 72 dpi (bord long 1'200 pixels) (maximum 2 mégaoctets). La clé USB doit également contenir une version digitale du portrait photographique de la ou du candidat-e ainsi que les légendes de toutes les images



Les langues officielles du Prix Elysée sont le français et l'anglais. Photo Elysée se réserve le droit d'éditer les textes, en accord avec les photographes, et se charge de les traduire vers l'une ou l'autre langue.

Tout dossier incomplet, ou dont les éléments ne respectent pas les normes ou les formats mentionnés dans le présent règlement, sera automatiquement rejeté, sans autre justification. Sans exception aucune, tout dossier de candidature timbré par la poste après le 14 mars 2022 ne sera pas pris en considération, même s'il est reçu au Musée.

Photo Elysée n'est pas responsable des dossiers endommagés ou égarés avant leur réception par le Musée. Les dossiers des candidat·e·s non nommé·e·s ne seront pas renvoyés à l'expéditeur. Ils resteront à leur disposition au Musée jusqu'à fin septembre 2022, après quoi les dossiers non retirés ne seront plus disponibles. Photo Elysée se réserve le droit de les archiver ou de les détruire.

Tous les candidat·e·s s'engagent à octroyer l'exclusivité de leur projet au Prix Elysée jusqu'à l'annonce des nommé·e·s fin juin 2022.

7. Nomination

Les 8 nommé·e·s seront sélectionné·e·s par le jury interne de Photo Elysée. La décision du jury de Photo Elysée est sans appel.

Les nommé·e·s seront contacté·e·s individuellement par Photo Elysée au printemps 2022. Il leur sera alors demandé de confirmer, dans un délai de cinq jours, leur participation au Prix Elysée et leur disponibilité fin juin 2022 afin de participer à l'événement d'annonce des nommé·e·s (la date exacte de l'événement leur sera communiquée ultérieurement). L'identité des nommé·e·s sera révélée publiquement à cette occasion et rediffusée le lendemain sur le site Internet du Prix Elysée ainsi que sur les réseaux sociaux et dans la presse. Une sélection des fichiers image sera remise à la presse et utilisée pour la promotion du Prix Elysée par le Musée et Parmigiani Fleurier.

Si un·e candidat·e décline sa nomination, ne parvient pas à honorer les engagements inhérents à sa nomination ou ne confirme pas (ou trop tardivement) sa nomination, le jury de Photo Elysée sélectionnera un·e autre artiste.

Dès qu'elles et ils sont informé·e·s de leur sélection par Photo Elysée au printemps 2022, les nommé·e·s sont invité·e·s à signer un contrat par lequel elles et ils confèrent au Musée un droit exclusif d'utilisation gratuite d'une sélection de leur travail établie par le Musée pour la seule promotion du Prix Elysée et des publications mentionnées dans le présent règlement. Photo Elysée pourra conférer les mêmes droits à Parmigiani Fleurier. Après la signature du contrat, les nommé·e·s reçoivent leur contribution individuelle et peuvent commencer à travailler sur leur projet. Ils s'engagent à ne pas rendre publics leur nomination et leur projet avant l'annonce officielle fin juin 2022.



Les nominé·e·s s'engagent également à octroyer l'exclusivité de leur projet à Photo Elysée et à Parmigiani Fleurier jusqu'à l'annonce de la ou du lauréat fin juin 2023. À l'exclusion de la ou du lauréat·e, elles et ils sont ensuite libres de mener à bien leur projet, de le publier et de l'exposer si elles ou ils le souhaitent. Elles et Ils pourront utiliser à cette occasion, sans y être obligé·e·s, la mention « *Nominé·e du Prix Elysée, avec le soutien de Parmigiani Fleurier* ».

8. Présentation des projets nominés

En contrepartie de la contribution individuelle de 5'000 CHF qu'elles et ils perçoivent, les nominé·e·s s'engagent à fournir les éléments suivants, qui ne feront pas référence, directement ou indirectement, à une marque ou produit horloger.

Au plus tard le 11 septembre 2022 :

- Un PDF (et le fichier InDesign correspondant) mis en page de 10 pages, ni plus ni moins, prêt pour insertion dans le *Livre des nominé·e·s* selon les données techniques fournies par Photo Elysée

Au plus tard le 26 février 2023 :

- Un dossier complet du projet à l'attention du jury international contenant les éléments suivants :
 - Une description détaillée du projet
 - Un calendrier de production du projet
 - De 5 à 20 visuels (version imprimée format A4 et fichiers haute définition correspondants, selon les normes spécifiées au point 6), qu'il s'agisse des images publiées dans le *Livre des nominé·e·s* ou de nouvelles photographies réalisées entre temps dans le cadre du projet

Les nominé·es sont libres de collaborer, à leurs frais, avec des rédacteur·trice·s ou graphistes de leur choix à la présentation de leur projet dans le *Livre des nominé·e·s*. La contribution individuelle doit couvrir l'ensemble des frais inhérents à la constitution du dossier complet du projet et du PDF (ainsi que du fichier InDesign correspondant) pour le *Livre des nominé·e·s*. Aucun montant supplémentaire ne sera accordé par Photo Elysée.

Les normes linguistiques, d'édition et de traduction appliquées au dossier de candidature (cf. point 6) s'appliquent également au dossier complet du projet et au *Livre des nominé·e·s*. En accord avec les nominé·e·s, Photo Elysée se réserve le droit de modifier la mise en page du PDF/fichier InDesign remis.

Les nominé·e·s qui ne remettraient pas leur matériel à temps (voir dates ci-dessus) ou ne respecteraient pas les normes et formats exigés seront automatiquement éliminé·e·s du Prix Elysée.

Les images remises dans le dossier complet du projet peuvent être utilisées par Photo Elysée et Parmigiani Fleurier pour la promotion du Prix Elysée.



9. Jury

Le jury international est souverain. Il est seul habilité à désigner la ou le lauréat-e sur la base de son dossier de candidature, du dossier complet de son projet et de sa présentation dans le *Livre des nominé-e-s*.

Le jury comprend 7 membres, qui changent d'une édition à l'autre du Prix Elysée, ainsi réparti-e-s :

- 1 représentant-e désigné-e par Photo Elysée
- 1 représentant-e désigné-e par Parmigiani Fleurier
- 1 représentant-e désigné-e par la Fondation de famille Sandoz
- 4 professionnel-le-s du monde de la photographie, incontesté-e-s et reconnu-e-s au niveau international, désigné-e-s par Photo Elysée

Le jury international se réunira au printemps 2023 et jugera les nominé-e-s sur la qualité de leur travail photographique, la pertinence de leur projet et leur capacité à le réaliser. La décision du jury désignant la ou le lauréat-e du Prix Elysée est irrévocable.

La ou le lauréat-e sera contacté-e personnellement par le Musée. Elle ou Il s'engage à se rendre disponible en juin 2023 pour l'événement d'annonce correspondant, dont la date et le lieu lui seront alors communiqués, et à ne pas révéler sa victoire avant cette date. L'identité de la ou du lauréat-e sera révélée à cette occasion, puis diffusée le lendemain sur le site Internet du Prix.

10. Production du projet et publication du Livre de la ou du lauréat

À l'issue de la nomination de la ou du lauréat, le ou la commissaire l'accompagnera dans la production de son projet et la publication de son livre. Elle ou Il mettra à disposition son expertise, sur le fond et la forme, pour que la ou le lauréat-e puisse mener à bien son travail dans les délais (fin juin 2024) et selon le budget impartis.

La ou le lauréat-e s'engage à respecter les normes techniques imposées par Photo Elysée. Elle ou Il octroie l'exclusivité de son projet et de son livre au Musée de juin 2023 à juin 2024.

Le projet de la ou du lauréat-e sera présenté publiquement en juin 2024. Le livre du projet sera édité par Photo Elysée, avec le co-éditeur du choix de la ou du lauréat-e, et publié à la même occasion.

11. Droits et responsabilités

- Tous les textes et images remis dans le cadre du Prix Elysée devront être libres de tous droits de tiers dès le dépôt de la candidature
- Photo Elysée et Parmigiani Fleurier disposeront des droits nécessaires pour permettre la communication et la promotion du Prix Elysée par le Musée et Parmigiani Fleurier, pour la diffusion dans la presse et la présentation dans le cadre des événements susmentionnés



- Pour les nominé·e·s, ces obligations demeureront en vigueur jusqu'à la désignation de la ou du lauréat·e. Pour la ou le lauréat·e, la question des droits fera l'objet d'un accord spécifique
- En se portant candidat·e, l'artiste accepte tous les termes du présent règlement

12. Divers

Photo Elysée se réserve le droit de modifier le présent règlement en tout temps, après en avoir dûment informé les candidat·e·s ayant déposé une candidature répondant aux critères définis dans le règlement avant sa modification.

Le présent règlement est régi par le droit suisse et les tribunaux ordinaires à Lausanne, Suisse, sont exclusivement compétents.

13. Rappel des dates

- Du 17 janvier au 14 mars 2022 : dépôt des candidatures
- Juin 2022 : présentation des nominé·e·s
- 11 septembre 2022 : délai de dépôt du matériel pour le *Livre des nominé·e·s*
- Janvier 2023 : publication du *Livre des nominé·e·s*
- 26 février 2023 : délai de dépôt des dossiers pour la désignation de la ou du lauréat·e par le jury international
- Juin 2023 : cérémonie de remise du Prix Elysée à la·au lauréat·e
- Juin 2024 : délai d'achèvement du travail de la ou du lauréat·e et la publication de son livre, et présentation lors d'un événement consacré